

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Articles L2313-1 et L5211-36 du CGCT

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET 2024

BUDGET EAU POTABLE

L'article 107 de la loi N° 2015-994 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a complété l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité territoriale, www.smgc-eau.fr, et peut être également consultée à l'accueil du siège, 8 rue de la Crouzette – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, aux heures d'ouverture au public.

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes du Syndicat Mixte Garrigues Campagne. Le budget primitif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année, respectant tous deux, les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité, équilibre et antériorité.

Ces éléments sont présentés en sections d'exploitation appelée également section de fonctionnement, et d'investissement, et par chapitres. La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. La section d'investissement prépare l'avenir et est liée aux projets de la collectivité à court, moyen et long terme. Elle contribue à l'accroissement du patrimoine et de l'activité.

I. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif du Budget Principal dit Eau Potable 2023 a été examiné par la Commission des Finances et présenté aux membres du Bureau Syndical en date du 07 février 2024. Il est en concordance avec le Compte de Gestion, document dressé par le Comptable Public.

Ces deux documents budgétaires ont été votés à l'unanimité le 21 février 2024 par les membres du Comité syndical.

Pour le compte administratif (41 suffrages exprimés, dont 41 votes Pour, 0 Contre, 0 Abstention). Le Président Jacques GRAU n'a pas pris part au vote.

Rappel des éléments prévisionnels du budget 2023 :

Section d'exploitation : 8 944 739.67 €

Section d'investissement : 10 320 799.28 €

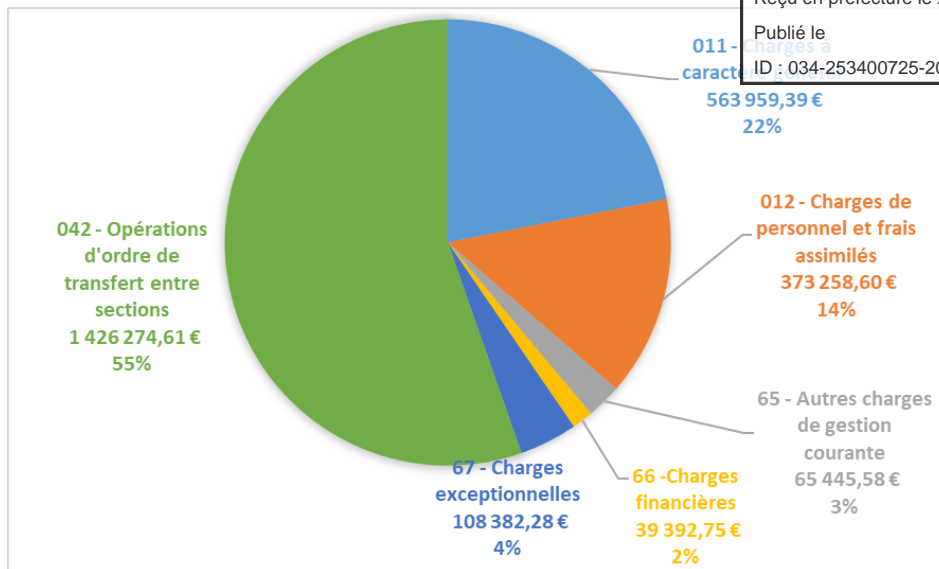
Les montants sont exprimés en euros, TTC.

1- SECTION D'EXPLOITATION

1.1 Les dépenses d'exploitation réalisées en 2023

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2 576 713.21 €. Elles sont réparties en 6 chapitres :

DEPENSES		COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Dépenses réelles	011 - Charges à caractère général	563 959.39 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	373 258.60 €
	65 - Autres charges de gestion courante	65 445.58 €
	66 - Charges financières	39 392.75 €
	67 - Charges exceptionnelles	108 382.28 €
Dépenses pour ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 426 274.61 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		2 576 713.21 €



Détail des dépenses réelles :

- 011- Les charges à caractère général comprennent notamment les frais liés à l'achat d'eau à potabiliser, de fournitures, entretien et réparations, locations de matériel, assurances, réceptions, suivi des aquifères et frais d'hydrogéologue, honoraires pour le suivi du contrat d'affermage, frais de télécommunication.
- 012- Les charges de personnel correspondent aux rémunérations de 7 agents.
- 65- Les autres charges de gestion courante englobent principalement les indemnités des élus.
- 66- Les charges financières correspondent au remboursement de la part des intérêts des emprunts.
- 67- Les charges exceptionnelles comprennent l'achat de chèques « eau » suite à la mise en place de la tarification sociale de l'eau, l'attribution des subventions et aides dans le cadre d'actions de coopération décentralisée.

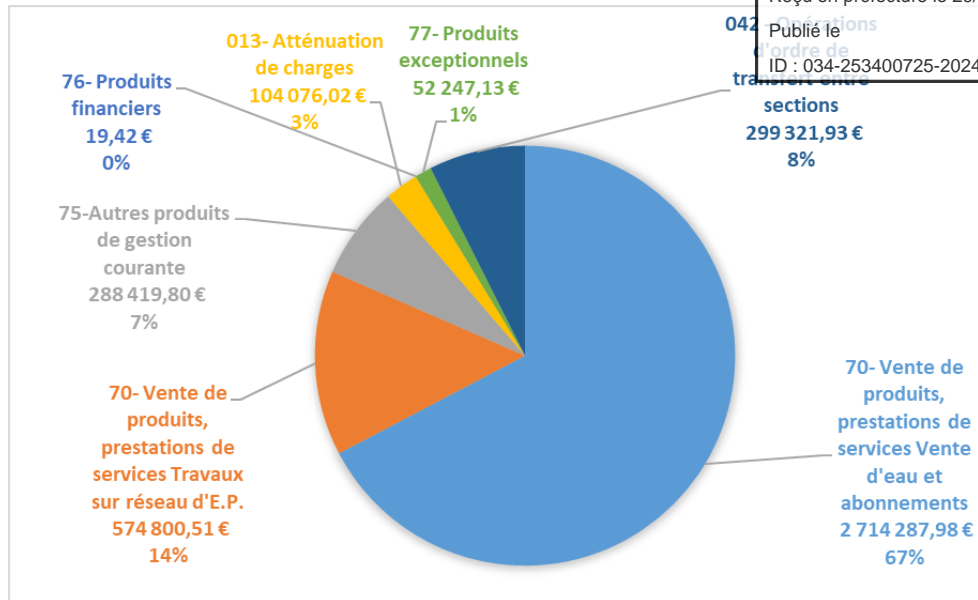
Détail des dépenses pour ordre :

- 042- Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité, et qui auront une contrepartie en recettes d'investissement.

1.2 Les recettes d'exploitation réalisées en 2023

Les recettes d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 4 033 172.79 €. A ces recettes, vient s'ajouter le report de l'excédent antérieur, ce qui fait un total de 8 461 582.46 €. Ces recettes sont réparties en 5 chapitres :

RECETTES		COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Recettes réelles	70- Vente de produits, prestations de services	3 289 088.49 €
	75-Autres produits de gestion courante	288 419.80 €
	76-Produits financiers	19,42 €
	77-Produits exceptionnels	52 247.13 €
	013- Atténuation de charges	104 076.02 €
Recettes pour ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	299 321.93 €
TOTAL		4 033 172.79 €
Report	002- Excédent antérieur reporté	4 428 409.67 €
TOTAL REPORT COMPRIS RECETTES D'EXPLOITATION		8 461 582.46 €



Détail des recettes réelles :

- 70- Sur ce chapitre sont comptabilisées : - les recettes de vente d'eau potable et les abonnements (2 714 287.98 €)
- les participations pour travaux (574 800.51 €)
- 75- Autres produits de gestion courante : revenus locatifs essentiellement
- 76- Produits financiers, il s'agit de revenus valeurs mobilières de placement
- 013- Les atténuations de charges correspondent au remboursement des rémunérations des agents dédiés au service « Eau Brute » et à la prise en charge des salaires de l'agent du service « Animation de l'aire des captages prioritaires ».

Détail des recettes pour ordre :

- 042- Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des subventions d'investissement reçues par la collectivité, et qui auront une contrepartie en dépenses d'investissement.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les dépenses d'investissement réalisées en 2023

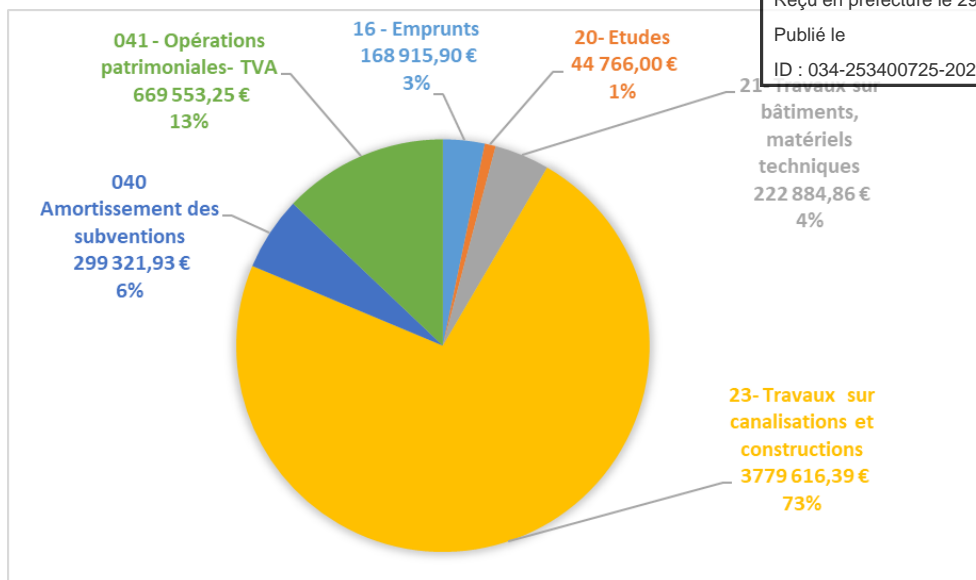
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 185 058.33 €. Elles sont réparties en 6 chapitres.

Les restes à réaliser, qui sont des dépenses engagées, s'élèvent à 396 952.70 €.

Le déficit antérieur reporté est de 198 968.10 €.

Les dépenses d'investissement, les restes à réaliser et le déficit antérieur seront comptabilisés dans le résultat de clôture définitif de l'exercice.

DEPENSES		COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Dépenses réelles	20- Immobilisations incorporelles	44 766.00 €
	21- Immobilisations corporelles	222 884.86 €
	23- Immobilisations en cours	3 779 616.39 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	168 915.90 €
Dépenses pour ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	299 321.93 €
	041 - Opérations patrimoniales	669 553.25 €
TOTAL		5 185 058.33 €



Détail des dépenses réelles :

- 16- Remboursement des emprunts (part capital)
- 20- Au titre des Immobilisations incorporelles figurent les frais d'études notamment l'étude portant sur la faisabilité d'une unité de décarbonatation à Castelnau le Lez
- Chapitres 21 et 23 : ont été réalisés notamment les opérations suivantes :
 - Travaux de renforcement et renouvellement de réseaux EP
 - Travaux d'extension de réseaux EP
 - Travaux de mise en sécurité des accès à l'eau
 - Reprises de branchements et mises à la côte d'ouvrages
 - Construction d'un réservoir de 900 m3 à Castries
 - Achèvement de l'unité de traitement d'eau potable Les Bouldious à St Hilaire de Beauvoir

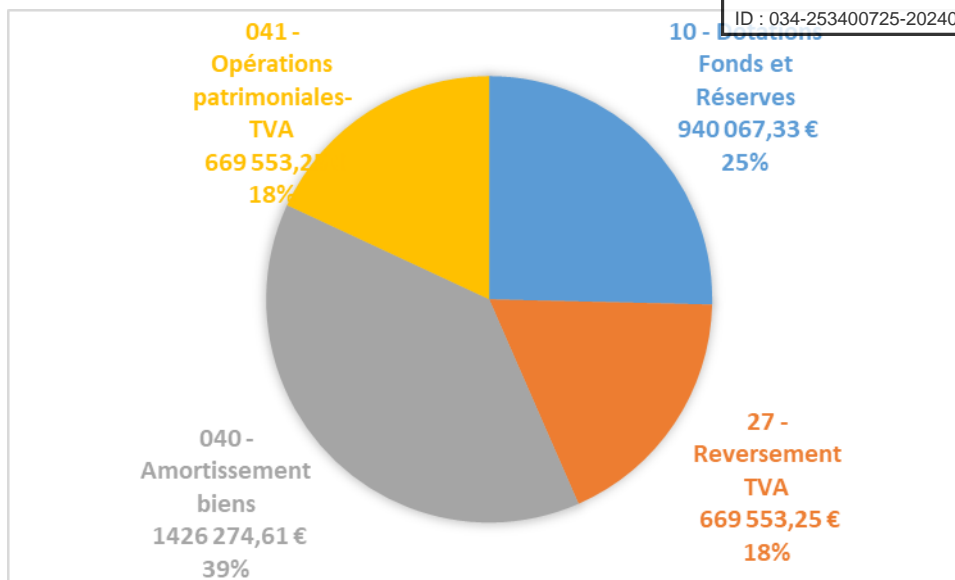
Détail des dépenses pour ordre :

- 040- Opérations pour ordre de transfert entre sections : il s'agit des écritures comptables pour les amortissements des subventions d'investissement reçues par la collectivité, contrepartie en recettes d'exploitation.
- 041- Opérations patrimoniales : écritures comptables liées aux recettes de TVA, avec une contrepartie en section d'investissement en recettes.

2.2 Les recettes d'investissement réalisées en 2023

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 705 448,44 € et sont réparties sur 4 chapitres.

RECETTES		COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Recettes réelles	10 - Dotations Fonds et Réserves	940 067,33 €
	27 - Reversement TVA	669 553,25 €
Recettes pour ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 426 274,61 €
	041 - Opérations patrimoniales- TVA	669 553,25 €
TOTAL		3 705 448,44 €



Détail des recettes réelles :

- 10- Reversement du FCTVA et Affectation de l'excédent d'exploitation
- 27- Recettes liées au reversement de la TVA par le délégataire Veolia.

Détail des recettes pour ordre :

- 040- Opérations pour ordre de transfert entre sections : écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité, contrepartie en section d'exploitation en dépenses.
- 041- Opérations patrimoniales : écritures comptables liées aux recettes de TVA, contrepartie en section d'investissement en dépenses

3- RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

La section d'exploitation présente un excédent de 5 884 869.25 €.

La section d'investissement présente un déficit de 1 678 577.99 € auquel s'ajoutent les RAR pour un résultat définitif de 2 075 530.69€.

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		4 428 409.67 €	198 968.10 €		198 968.10 €	4 428 409.67 €
Opérations de l'exercice 2023	2 576 713.21 €	4 033 172.79 €	5 185 058.33 €	3 705 448.44 €	7 761 771.54 €	7 738 621.23 €
Totaux	2 576 713.21 €	8 461 582.46 €	5 384 026.43 €	3 705 448.44 €	7 960 739.64 €	12 167 030.90 €
Résultat de clôture 2023		5 884 869.25 €	1 678 577.99 €			4 206 291.26 €
Restes à réaliser 2023			396 952.70 €		396 952.70 €	
Totaux cumulés		5 884 869.25 €	2 075 530.69 €			3 809 338.56 €

4- AFFECTATION DU RESEULTAT 2023

Le résultat de clôture excédentaire d'exploitation de 5 884 869.25 € permet d'affecter les crédits sur l'exercice 2024.

L'affectation du résultat soit 2 075 530.69 € permet de couvrir le résultat déficitaire d'investissement, le solde excédentaire soit 3 809 338.56 € sera reporté en excédent d'exploitation sur le Budget Primitif 2024.

II. LE BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif Eau Potable prend en compte les orientations budgétaires retenues par le Comité syndical lors du DOB et ROB qui s'est déroulé le 21 décembre 2023. Il a été élaboré par la Commission Finances, puis examiné par les membres du Bureau syndical en date du 07 février 2024. Il a été ensuite proposé aux membres du Comité syndical, le 21 février 2024, il a été voté à l'unanimité (42 suffrages exprimés, dont 42 votes Pour, 0 Contre, 0 Abstention).

Le budget primitif a été voté par chapitres, en euros **HORS TAXES**.

1- SECTION D'EXPLOITATION

En section d'exploitation, le budget primitif 2024 a été élaboré avec la volonté de :

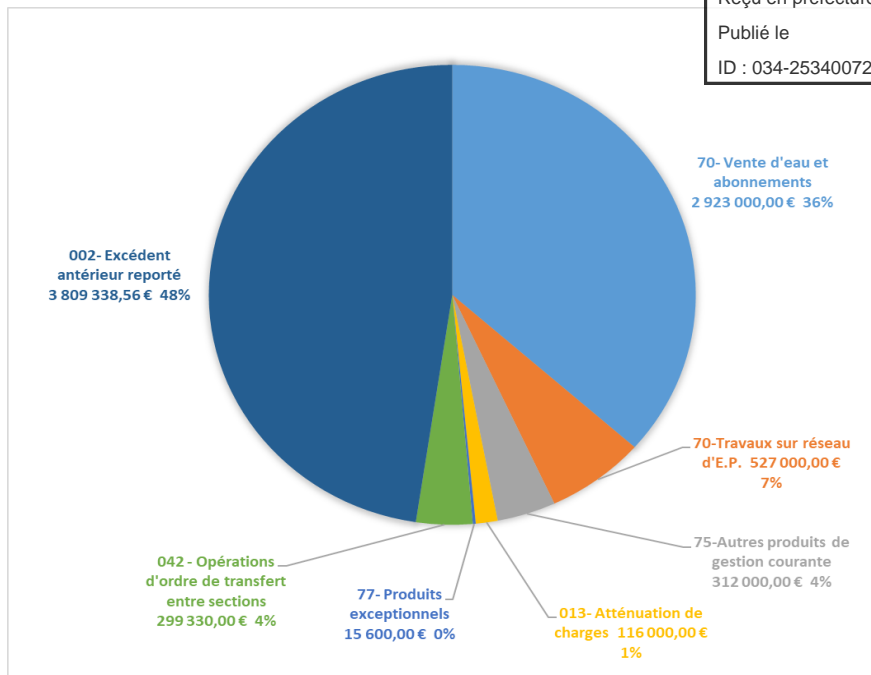
- ✓ Maintenir un suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement. Les niveaux de dépenses seront ajustés au plus près aux besoins générés par l'activité du Syndicat.
- ✓ Maintenir le ratio prix/qualité/services aux Communes.
- ✓ Ne pas augmenter les tarifs des abonnements et consommations de la part Syndicale. Depuis 2009, l'abonnement coûte 19.16€ HT/an et le m3 d'eau, 05057€ HT.
- ✓ Reconduire le dispositif de tarif social de l'eau en qualité de structure citée au décret N° 2015-962 du 31 juillet 2015.
- ✓ Participer à une action de coopération décentralisée. Elles se traduira par le versement d'une subvention de 10 000€. Le projet n'a pas été retenu au jour du vote, une délibération ultérieure déterminera l'attributaire.
- ✓ Poursuivre la mission de protection de l'aire d'alimentation des Captages de Bérange et Garrigues Basses, dits captages prioritaires. Cette mission, en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, est aidée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%.
- ✓ Reconduire la subvention de fonctionnement à l'Association Amicale de Garrigues Campagne de 11 000 €.

Le montant de la section d'exploitation s'élève à 8 002 268.56 € et s'équilibre comme suit :

1.1 Les recettes d'exploitation prévues pour 2024 :

Les recettes d'exploitation sont estimées à 8 002 268.56 €. Elles sont réparties en 6 chapitres. Le report de l'excédent antérieur est inclus dans le total pour 3 809 338.56 €.

RECETTES		BUDGET PRIMITIF 2024
Recettes réelles	70- Vente de produits, prestations de services	3 450 000.00 €
	75-Autres produits de gestion courante	312 000.00 €
	013- Atténuation de charges	116 000.00 €
	77- Produits exceptionnels	15 600.00 €
Recettes pour ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	299 330,00 €
Report	002- Excédent antérieur reporté	3 809 338.56 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		8 002 268.56 €



Détail des recettes réelles attendues :

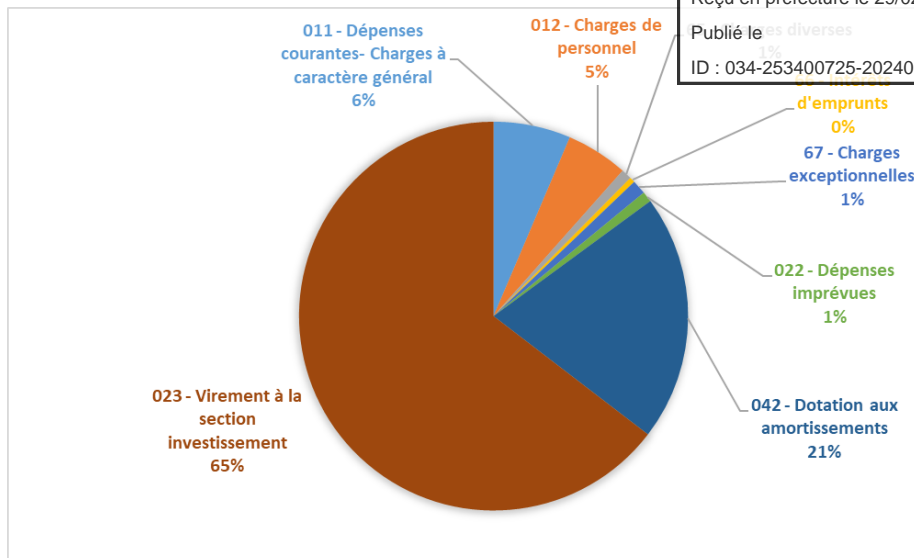
- 70 - vente d'eau et abonnements : 2 923 000 € - participations pour travaux : 527 000 €
- 75 - revenus locatifs pour 310 000 €
- 013- les salaires des agents du service « Eau brute » seront remboursés par le budget « Eau brute » et les salaires de l'agent affecté à l'Animation de l'aire des captages prioritaires seront remboursés par l'Agence de l'eau RM&C à hauteur de 70% et par Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 4%

1.2 Les dépenses d'exploitation prévues pour 2024

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 8 002 268.56 €. Le virement à la section d'investissement représente près de 65% de la section, il permettra le financement des opérations d'investissement programmées.

Les dépenses se répartissent en 8 chapitres :

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF 2024
Dépenses réelles	011 - Charges à caractère général	512 984.11 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	411 100.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	68 900.00 €
	66 -Charges financières	36 384.45 €
	67 - Charges exceptionnelles	94 500.00 €
Dépenses pour ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 639 900.00 €
	022 - Dépenses imprévues	70 000,00 €
	023 - Virement à la section investissement	5 168 500.00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		8 002 268.56 €



Détail des dépenses réelles prévues :

- 011- Dans les charges à caractère général sont notamment inscrits :
 - 132 900 € pour l'achat d'eau à potabiliser (pour l'unité de potabilisation à St Hilaire de Beauvoir)
 - 8 500 € pour l'achat de fournitures eau, énergie
 - 16 000 € pour entretien des sites réservoirs
 - 14 850 € pour les assurances
 - 40 000€ pour frais d'études et recherches, suivi des aquifères
 - 20 000€ de frais d'honoraires pour le suivi et contrôle du contrat d'affermage
 - 167 000 € pour respect des engagements à la performance, rémunération au délégataire
- 012- les charges de personnel correspondent aux 7 agents du syndicat.
- 65- les autres charges de gestion comprennent les indemnités de fonction versées aux élus Président et Vice-présidents.
- 66- Les charges financières correspondent au remboursement de la part intérêts des emprunts.
- 67- Dans les charges exceptionnelles, sont inscrits les crédits pour l'achat des chèques « eau » soit 24 000€ (poursuite du dispositif de tarification sociale de l'eau) et le versement de subventions suivantes : 11 000 € pour l'Amicale Garrigues Campagne, 4 000 € (solde de l'opération) dans le cadre d'une action de coopération décentralisée depuis 2021 portée par le SMGC à AJIM, Tunisie à verser à l'association La Goutte d'Ô, 10 000 € pour une nouvelle action de coopération décentralisée au titre de 2024 et 25 500 € d'aide aux communes adhérentes au label Commune Economie en Eau.

✓ Le Chapitre 022, dépenses imprévues, ne comporte que des prévisions sans exécution.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

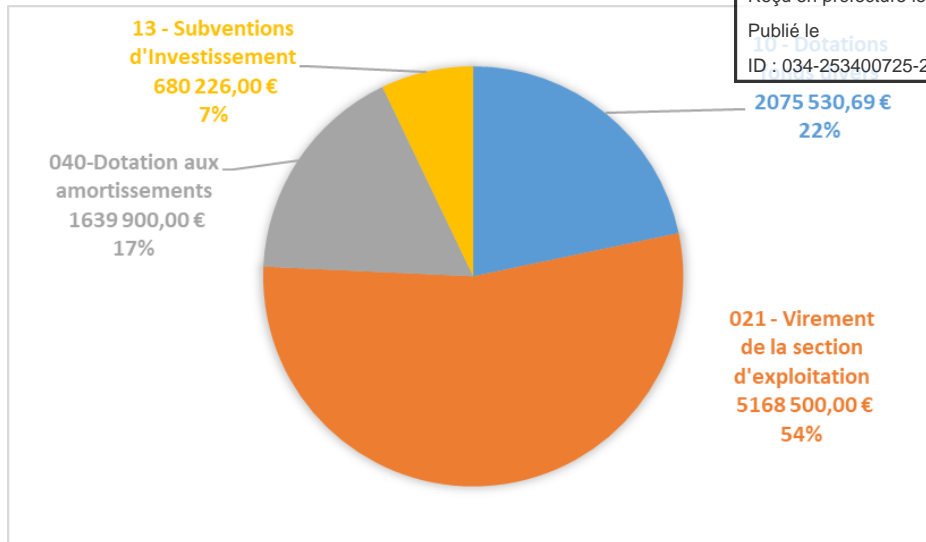
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine syndical.

Le montant de la section d'investissement s'élève à 9 564 156.69 € et s'équilibre comme suit :

2.1 Les recettes d'investissement prévues pour 2024

Les recettes d'investissement sont estimées à **9 564 156.69 €** et se répartissent en 4 chapitres.

RECETTES		BUDGET PRIMITIF 2023
	021 - Virement de la section d'exploitation	5 168 500,00 €
Recettes réelles	10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 075 530.69 €
	13 – Subventions d'investissement	680 226.00 €
Recettes pour ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 639 900.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		9 564 156.69 €



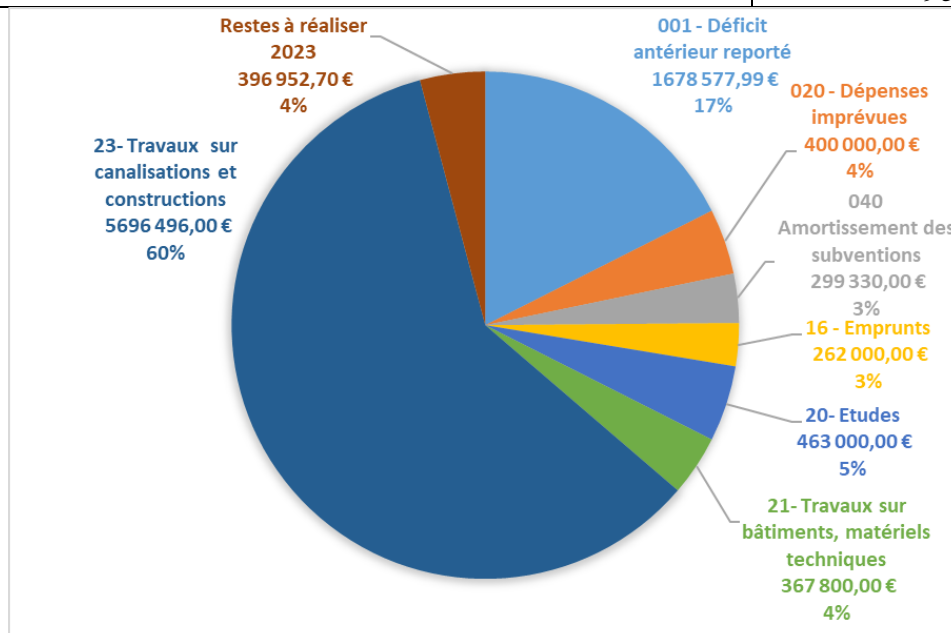
Détail des recettes réelles :

- 10- Affectation du résultat pour couvrir le déficit d'investissement 2023.
- 13- Subventions de l'Agence de l'Eau RM&C : 580 226.00 € (solde) pour la construction de l'Unité de traitement d'eau de St Hilaire de Beauvoir et 100 000.00 € (50% de l'aide) pour la réalisation du Schéma Directeur d'eau potable.

2.2 Les dépenses d'investissement prévues pour 2024

Les dépenses d'investissement sont estimées à **9 564 156.69 €** et sont réparties en 6 chapitres auxquels vient s'ajouter le report du déficit antérieur pour 1 678 577.99 €.

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF 2024
Dépenses réelles	16 - Emprunts et dettes assimilées	262 000.00 €
	20- Immobilisations incorporelles	463 000.00 €
	21- Immobilisations corporelles	367 800.00 €
	23- Immobilisations en cours	5 696 496.00 €
	Restes à réaliser 2023	396 952.70 €
Dépenses pour ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	299 330.00 €
	020 - Dépenses imprévues	400 000.00 €
Report	001 - Déficit antérieur reporté	1 678 577.99 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		9 564 156.69 €



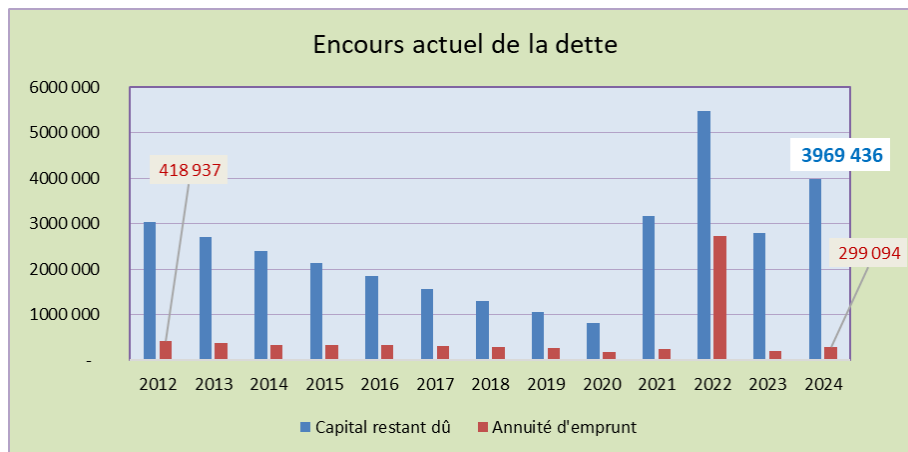
Détail des dépenses réelles d'investissement :

- Chapitres 20 – 21 et 23, sont prévues les opérations suivantes :
 - ✓ Achèvement des opérations en cours : restes à réaliser de l'exercice 2023
 - ✓ Acquisition de véhicules de service
 - ✓ Matériel technique pour sécurisation des sites et bornes monétiques
 - ✓ Etude patrimoniale et prospective : schéma directeur AEP
 - ✓ Programme de travaux de renforcements et renouvellements de réseaux
 - ✓ Extensions de réseaux liées aux opérations d'aménagement
 - ✓ Commune de St Hilaire de Beauvoir : construction d'un nouveau réservoir
 - ✓ Reprises de branchements et mises à la côte d'ouvrages

3- Niveau d'endettement de la collectivité

3.1 Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2024, la dette du Syndicat pour le budget Eau Potable se compose de 4 emprunts pour un encours de 3 969 436 €. L'annuité d'emprunt s'élève à 299 094 €. Les organismes prêteurs sont la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, le Crédit Agricole et l'Agence de l'Eau RM&C.



3.2 Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la formule suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année N/ épargne brute de l'année N. L'épargne brute annuelle, appelée aussi « capacité d'autofinancement » correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Situation au 31 décembre 2023 :

Encours de la dette	3 969 436.00 €
Annuité de la dette	299 094.00 €
Recettes réelles de fonctionnement	3 733 850.86 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 150 438.60 €
Capacité de désendettement	1,50an

CONCLUSION

Le syndicat Mixte Garrigues Campagne trouve ses principales recettes dans la vente d'eau et les travaux. Les aides de l'Etat sont exceptionnelles et limitées. Toutefois, le Syndicat démontre une capacité d'autofinancement élevée en s'efforçant de maîtriser quotidiennement ses dépenses d'exploitation. Le niveau des investissements est important et répond aux problématiques d'avenir en matière de gestion des ressources en eau potable.